

REGLEMENT

CHALLENGE DES JEUNES & JUNIORS AQUATHLON

LBFTD 2019

CHALLENGE DES JEUNES & JUNIORS AQUATHLON



secretariat@lbftd.be

www.lbftd.be

1. Généralités

- a. Le label « Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD » est la propriété exclusive de la Ligue Belge Francophone de Triathlon et Duathlon (LBFTD).
- b. Le Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD est un circuit de régularité dont les épreuves sont réparties sur l'ensemble d'une saison. Elles sont destinées à promouvoir le triathlon et le duathlon francophone chez les jeunes grâce à des compétitions de qualité avérée et, de là, à permettre aux athlètes d'exprimer pleinement leur talent dans les meilleures conditions possibles.

2. Sélection des épreuves

- a. Il appartient au Conseil d'Administration (CA) de la LBFTD de désigner les épreuves retenues pour le Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD sur base de critères de qualité. Le nombre d'épreuves maximum est fixé à 12.
- b. Cette sélection se veut représentative du savoir-faire des organisateurs francophones. Le label « Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD » ne pourra être attribué qu'aux organisations dont la qualité a été contrôlée et validée l'année qui précède l'admission dans le calendrier du challenge. Le contrôle sera effectué par un représentant de la Commission des Jeunes, ou par un membre du CA.

La validation sera confirmée par la Commission des Jeunes sur base du document « check-list » complété et transmis par le contrôleur de l'épreuve (voir annexe A). La Commission des Jeunes remettra son avis au CA pour décision finale.

Les organisations désireuses de participer pour la première fois au challenge devront se signaler à la Ligue au moins 60 jours avant la date de l'épreuve pour laquelle une supervision est demandée.

Cette demande sera introduite par mail au siège administratif de la Ligue.

- c. Les organisateurs ayant déjà participé à un des différents challenges de la LBFTD, puis ayant cessé leur activité, peuvent introduire une nouvelle demande de participation, par courrier motivé au siège administratif de la Ligue. Sur proposition de la Commission des Jeunes et sur décision de l'Assemblée des Associations Affiliées (AAA), ils pourront être exemptés du contrôle de leur compétition avant leur nouvelle admission dans le challenge.
- d. Chaque année, les organisations désireuses de participer au challenge introduiront leur candidature avant la date limite fixée dans la note convoquant l'AAA. Les organisations retenues par le CA seront averties de leur sélection le jour de l'AAA.

- e. Si, pour des raisons que le CA appréciera, une organisation devait différer sa candidature, elle pourra figurer dans le calendrier avec la mention « à confirmer ». La confirmation sera annoncée aussitôt que possible par mail et via le site de la Ligue.
- f. Les organisations qui acceptent de figurer dans le calendrier du challenge s'engagent à respecter le « Cahier des Charges des Organisateur de Triathlon/Duathlon » (CdC) repris à l'annexe D du Règlement d'Ordre Intérieur de la LBFTD. Elles mettront un point d'honneur à suivre les directives spécifiques au présent règlement Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD.
- g. Les organisations qui acceptent de figurer dans le calendrier du Challenge devront obligatoirement organiser une épreuve pour les Jeunes C, Jeunes B, Jeunes A/Juniors. Si une épreuve pour adultes est organisée, le départ des Jeunes A/Juniors devra être clairement séparé de l'épreuve pour adultes.

3. Publicité

- a. La mention « Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD » ainsi que les logos de la LBFTD et des partenaires officiels de la Ligue (Urban Tri Sports, Arena (assurances) et Lotto) devront être reproduits sur tous les documents publiés par l'association organisatrice.
- b. Le matériel offert par les sponsors, via la Ligue, devra être exposé ou utilisé en respectant les impératifs commerciaux et moraux qui régissent les entreprises sportives.
- c. Un équilibre de bon aloi devra être trouvé entre les sponsors officiels de la Ligue et les sponsors locaux. Les problèmes dans cette matière seront réglés au cas par cas entre la Ligue, l'organisateur et les sponsors.

4. Participants

- a. Pour que les points d'une épreuve soit repris au classement du Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD, l'athlète doit être en ordre de licence auprès de la LBFTD une semaine avant l'épreuve et ainsi prétendre figurer au classement final du challenge **pour cette épreuve** et bénéficier des primes et cadeaux qui sont offerts. Les athlètes titulaires d'une licence d'un jour peuvent participer aux différentes épreuves du challenge mais ne reçoivent pas de points pour le classement final (L'athlète en ordre de licence en cours de saison n'obtiendra pas de points pour les épreuves auxquelles il/elle aurait participer avec une licence d'un jour).
- b. La carte de licence de l'année en cours est le seul document qui atteste de l'affiliation d'un athlète auprès de la LBFTD. Ce document officiel sera à télécharger par l'athlète ou le club 48h après réception du paiement d'affiliation fait par le club.

- c. Par dossier d'affiliation complet il faut entendre :
- « Certificat de non contre-indications apparentes au sport » complété par le médecin et l'athlète
 - Dans iClub, mettre à jour les données personnelles et introduire la demande de licence
 - Paiement de la licence effectuée par le club

5. Frais de participation

- a. La participation au Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD est gratuite.
- b. La Ligue se réserve le droit de fixer une participation annuelle supplémentaire aux organisateurs afin de financer la remise des prix du challenge. Cette somme ainsi récoltée sera redistribuée aux athlètes sous forme de coupes, souvenirs, cadeaux.
- c. Le prix d'inscription devra être le même pour tous les participants Jeunes, Juniors et de maximum 15 € (une augmentation du prix d'inscription peut-être acceptée si il y a un chronométrage électronique, puce), sauf pour les licences d'un jour dont les montants maximums sont repris sur le formulaire « Assurance d'une épreuve reconnue ».

6. Grille des prix en espèces des épreuves

- a. Les organisateurs ne sont pas tenus de prévoir une grille de prix en espèces.
- b. Si elle est prévue, la grille minimale attribuée aux juniors pour chaque épreuve sera la suivante et ce, à la condition que minimum 3 athlètes soient classés : aux 3 premiers hommes et dames : 50 ; 37,5 et 25 euros (=225 euros)
- c. Ces primes sont attribuées dans l'ordre du classement général, que l'athlète soit licencié LBFTD ou pas.
- d. Pour les jeunes, la grille des prix ne peut contenir de primes en argent, seuls des coupes et éventuellement un souvenir ou cadeau peuvent être distribués.

7. Attribution des points

- a. Points attribués lors de chaque épreuve : un classement garçons et un classement filles par catégorie d'âge.

Place	Points Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon	Place	Points Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon
1	300	6	274
2	290	7	271
3	284	8	268
4	280	9	265
5	277	10	262

A partir du 11^{ème} athlète, 1 point de moins que le précédent jusqu'à l'attribution de 1 point pour tous les « finishers ».

- b. Le vainqueur sera celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sur le nombre d'épreuves requis pour être classé aux challenges (voir tableau ci-dessous).

8. Participation minimum

Tableau :

Nombre d'épreuves	Nombre de triathlons & duathlons								
	12	11	10	9	8	7	6	5	4
Classement et Prime/Cadeau	6	6	6	5	5	4	4	3	3

- Nombre d'épreuves = nombre d'épreuves inscrites au challenge.
- Classement et Prime/Cadeau = nombre d'épreuves terminées (pas DNF et DSQ) nécessaires pour figurer au classement et bénéficier des primes du classement final ainsi que du cadeau Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD.

Le classement final du challenge sera déterminé par l'addition des points des athlètes aux « X » meilleurs épreuves auxquelles ils ont participé. « X » étant égal au nombre de participations nécessaires pour figurer au classement

Si les résultats d'une épreuve sont supprimés, les athlètes ayant participé à cette épreuve recevront pour celle-ci la moyenne des points des autres épreuves auxquelles ils ont participé. Ils recevront aussi le bonus éventuel attribué à l'épreuve organisée.

9. Remise des prix du Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD

- a. A l'issue de la saison, une remise des prix sera organisée. Tous les participants au challenge, athlètes, organisateurs et arbitres sont invités à cette réunion. La présence et la participation à la partie officielle des activités organisées par la Ligue (remise des prix et repas) à cette occasion est obligatoire pour recevoir trophées, cadeaux et primes.
- b. La grille des primes offertes par la LBFTD est la suivante :

Catégorie	Classement	Aquathlon
Filles & Garçons Juniors, Jeunes A & Jeunes B	1	80 €
	2	60 €
	3	40 €
Filles & Garçons Jeunes C	1	40 €
	2	30 €
	3	20 €
Total		1260 €

10. Challenge interclubs

Il n'y a pas de classement interclubs pour le Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD

11. Commission Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD

- a. La commission Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD sera constitué de 2 membres de la Commission des Jeunes de la LBFTD et de 2 organisateurs d'Aquathlon, tous membres du challenge.

Les membres de ce comité seront désignés lors de l'AAA. La présidence du comité reviendra au responsable de la Commission des Jeunes de la LBFTD.

- b. Le comité se réunira (sur décision du CA) chaque fois que nécessaire ou à la demande d'un organisateur, pour régler un litige. En cas d'égalité dans un vote, la voix du président sera prépondérante.
- c. Pour être recevable, toute réclamation devra être adressée par écrit au siège de la Ligue, avec la mention « A l'attention du Comité du Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD » au plus tard 8 jours francs après la publication des résultats de l'épreuve sur le site Internet LBFTD. Passé ce délai, la réclamation sera non recevable.

- d. Les décisions prises par la commission sont sans appel.
- e. Si la commission ne peut être constituée faute de candidats lors de l' AAA, le CA agira en tant que Commission Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD.

12. Remarques

- a. Le CA LBFTD se réserve le droit de prendre toutes décisions urgentes en vue d'assurer la régularité et le bon fonctionnement des épreuves.
- b. Lorsqu'une épreuve fait partie à la fois du challenge LBFTD et **d'une épreuve nationale**, c'est, sauf avis contraire du CA, l'ensemble des règlements régissant les épreuves du **épreuve nationale** qui sont d'application et l'organisateur n'est pas tenu de prévoir une grille de prix pour les juniors du challenge francophone.
- c. Lorsque la natation se fera en piscine, le nombre maximum de nageurs par couloir sera de 4 en piscine de 25 mètres, **5 en piscine de 33 mètres** et de 6 en piscine de 50 mètres.
- d. Distances Aquathlon :

M/F 12 : 200 m/2 km	200 m /1,5km pour les CB
M/F 14 : 400 m/3 km	250 m /2km pour les CB
M/F 16 : 750 m/5 km	
M/F 18 : 750 m/5 km	
- e. Dans le timing de la journée, une reconnaissance des différents parcours Jeunes devra obligatoirement être prévue.
- f. Afin de valider leur épreuve, les organisateurs devront envoyer au président de la Commission des Jeunes, Luis del Solo (luisdelsolo@gmail.com) et ce minimum 4 semaines avant la compétition un dossier de leur organisation reprenant, entre autres : les différents parcours avec sens de la course, les croisements importants, l'emplacement des signaleurs, **leur plan de sécurité...**

13. Epreuves 2018

Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD 2018				
1	13-05-18	Saint-Georges	Aquathlon	
2	10-05-18	Watermael	Aquathlon	
3	27-05-18	Marcinelle	Aquathlon	
4	23-06-18	Crisnée	Aquathlon	
5	28-07-18	Bütchenbach	Aquathlon	
6	30-09-18	Couvin	Aquathlon	
7	07-10-18	Rixensart	Aquathlon	Championnat LBFTD Aquathlon Jeunes

Des points à minimum 4 épreuves sont nécessaires pour figurer au classement final et bénéficier des primes du classement final ainsi que du cadeau Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD 2018 (voir [§ 8. Participation minimum](#))

Déclaration d'engagement

Cahier des Charges Challenge Jeunes/Juniors 201x

Organisateur :

- Nom :
- Club :

Endroit de la compétition :

Date de la compétition :

Le soussigné (organisateur) déclare être d'accord avec et s'engager à respecter les diverses prescriptions contenues dans le présent cahier des charges spécifique au Cahier des charges du Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD (année concernée).

Pour accord (nom – date – signature),

Table des matières

1. Généralités	2
2. Sélection des épreuves.....	2
3. Publicité.....	3
4. Participants.....	3
5. Frais de participation.....	4
6. Grille des prix en espèces des épreuves.....	4
7. Attribution des points.....	5
8. Participation minimum.....	5
9. Remise des prix du Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD.....	6
10. Challenge interclubs	6
11. Commission Challenge des Jeunes & Juniors Aquathlon LBFTD	6
12. Remarques.....	7
13. Epreuves 2018	8
Déclaration d'engagement.....	9